

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 28 janvier 2025

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle ;

Présent par procuration : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. LINSTER Nicolas
M. Alain SINDT donne procuration à M. Jean-Marc SINDT
M. HIRTZ Thiébaud donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

5 – Régularisations des charges locatives 2024

Monsieur le Maire explique et présente au Conseil municipal, les décomptes de remboursement et de facturation des charges 2024 des logements F1 ; F2 et F6 « 1 Rue de l'Abbé Senzy », et F5 « 32 A Route de Bouzonville » à Haute-Sierck :

- 1.Appartement F1 « 1 Rue de l'Abbé Senzy » : 34.60 € charges dues au locataire
- 2.Appartement F2 « 1 Rue de l'Abbé Senzy » : 45.67 charges dues au locataire
- 3.Appartement F6 « 1 Rue de l'Abbé Senzy » : 14.27 € charges dues au locataire
- 4.Appartement F3 « 32 A route de Bouzonville » : 73.86 € charges dues à la commune

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide d'accepter le décompte des charges locatives 2024 des logements F1 ; F2 et F6 « Rue de l'Abbé Senzy », et F3 « 32 A Route de Bouzonville » à Haute-Sierck à l'unanimité des membres présents et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 28 janvier 2025

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20250128-0528012025-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025